



Formation Arméo Power

Formation clinique avancée
Niveau 2 Perfectionnement

Neuro réhabilitation et dispositifs innovants

DESRIPTIF

❶ PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

Cette formation est destinée aux personnes qui pratiquent déjà l'Armeo Power en tant qu'utilisateurs, c'est-à-dire ceux qui ont déjà validé la formation Armeo Power Clinique de Base.

Elle est réalisée par un instructeur certifié par le constructeur

Elle s'adresse aux Professeurs, Médecins, Kinésithérapeutes, Enseignants APA et tout personnel de santé ayant déjà certifié le niveau « Utilisateur Niveau 1 » en pratique du dispositif Arméo Power.

Pour accéder à cette formation, les stagiaires devront se soumettre à un test de pré-requis qui validera que leurs connaissances acquises lors de la formation Armeo Power Clinique de Base soient suffisantes pour leur permettre de suivre ce niveau de perfectionnement en Clinique Avancée.

Cette procédure est obligatoire dans la procédure d'apprentissage et fait suite à la formation Armeo Power Clinique de Base.

Formation collective de 6 participants maximum, se déroule sur une journée uniquement en présentiel

❷ OBJECTIFS

Cette formation se veut avant tout pratique et permet aux participants de :

- Valider la maîtrise des thérapeutes lors du fonctionnement du dispositif dans les PEC des patients
- Certifier les utilisateurs de l'Armeo Power en tant que « Armeo Power Trainers en Interne » dans l'établissement demandeur
- Aborder le processus d'apprentissage de formation auprès d'autres collègues sur des patients identifiés dans les critères d'inclusion
- Mettre en place des protocoles d'évaluations et de prise en charge pour des patients appropriés

Pour obtenir la Certification « ArmeoPower Trainer » et pouvoir former d'autres personnes en interne, les participants doivent être en mesure :

- d'effectuer des entraînements sûrs et efficaces pour les patients,
- d'effectuer les réglages matériels et logiciels appropriés
- de donner des explications détaillées sur la configuration et les paramètres pour assurer la transmission en tant que formateurs en interne.

❸ MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentations théoriques réalisées par des instructeurs certifiés Hocoma, dans le domaine de la réhabilitation motrice robotisée :

- Techniques audiovisuelles (présentations power point, vidéos)
- Outils d'évaluation (QCM pré- formation et post-formation pour un faire un bilan des connaissances acquises)
- Documents (livret de formation, livret de prise de note)
- Remise de l'ensemble des présentations et revues bibliographiques sous format numérique

Formation pratique avec installation :

- Avec l'instructeur et les thérapeutes
- Avec l'instructeur et les patients
- Avec les thérapeutes et les patients

Discussions, débats et synthèse

5 MODALITES PRATIQUES



Cette formation se déroule au sein de votre établissement avec l'accès à l'Armeo Power sur l'ensemble de la durée de la formation afin de pouvoir mettre en pratique les informations théoriques.



Date à déterminer avec le formateur



Votre établissement

Informations importantes :

La formation clinique avancée est une condition préalable pour devenir un formateur certifié ArmeoPower. Le processus de certification implique que l'utilisateur d'ArmeoPower effectue des sessions de formation avec un patient. Par conséquent, il faudra sélectionner des patients appropriés pour la formation clinique.

Les participants et patients doivent porter des vêtements confortables (manches longues), car ils joueront le rôle d'un « patient » dans l'ArmeoPower.



Medimex est en capacité à prendre en compte les différentes situations de handicap lors de ses formations et d'adapter le contenu et la forme pour être accessibles au plus grand nombre.

Pour plus de renseignements, contactez Catherine Rambaud, référente Handicap Formation par mail : formation@medimex.fr ou au 04 78 34 32 48.

(Cf protocole d'accueil des personnes en situation de handicap)

6 TARIFS

Frais pédagogiques (1 jours de formation) : 3 000€ HT
Non assujetti à la TVA (article 261 du code général des impôts)



Conditions d'annulation :

Toute annulation de participation réalisée moins de 15 jours avant la date de début de formation sera facturée à hauteur de 50% du tarif TTC.



PROGRAMME



JOUR 1

8H45-9H
Accueil

9H-10H
Table ronde : réponse aux questions par rapport à la pratique faite

10H - 13H
3 sessions de formation des patients (test pratique pour 2 participants à chaque session)

13H - 14H
Pause repas

13H30 - 17H
2 sessions de formation des patients (test pratique pour 2 participants à chaque session)
Retour d'expérience et certification
Résumé, conclusion, documentation



CONTRE INDICATIONS ET FACTEURS DE RISQUE DE LA THÉRAPIE ARMEO POWER

Comme pour toute autre thérapie, le clinicien responsable est toujours responsable de décider si la thérapie ArmeoPower est indiquée ou non. Plus précisément, les thérapies ne doivent être utilisées que si les avantages potentiels l'emportent sur les risques potentiels pour le patient en question. Lorsqu'il décide si le traitement ArmeoPower est indiqué chez un certain patient, le clinicien responsable doit soigneusement considérer que les conditions énumérées ci-dessous pourraient augmenter le risque de préjudice pour le patient.

En général, si le clinicien traitant décide que les avantages potentiels ne l'emportent pas sur les inconvénients potentiels pour le patient concerné, le traitement ArmeoPower est contre-indiqué. Le clinicien doit également être conscient que le profil risque/bénéfice d'un certain patient peut changer pendant la durée du traitement à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles. Par conséquent, le clinicien doit surveiller en permanence les résultats du traitement et réexaminer périodiquement si le traitement ArmeoPower est toujours indiqué.

Contre-indications d'ArmeoPower :

- L'orthèse ne peut pas être ajustée au bras concerné
- Instabilité osseuse dans les zones pertinentes du membre supérieur (fractures non consolidées, fractures fragiles dues à l'ostéoporose)
- Contractures fixes affectant l'extrémité concernée (par exemple, épaule gelée)
- Instabilité de l'épaule avec déplacement incontrôlé de l'épaule pendant l'entraînement ArmeoPower
- Syndromes douloureux sévères provoqués ou intensifiés par l'entraînement ArmeoPower
- Fonctions vitales instables (pulmonaires ou cardio-circulatoires)
- Contre-indication médicale pour amener le patient en position assise
- Patients nécessitant un isolement en raison d'infections
- Trouble épileptique avec crises fréquentes comportant le risque de faire une crise pendant la formation ArmeoPower

PROTOCOLE D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Medimex est en capacité à prendre en compte les différentes situations de handicap lors de ses formations et d'adapter le contenu et la forme pour être accessibles au plus grand nombre.

Nos différents espaces de formation (Hopital Rothschild, CKS, Centre de Clairefontaine...) reçoivent régulièrement des personnes avec différents types de handicaps (locomoteurs, visuels, auditifs...) et sont adaptés pour l'accompagnement des besoins particuliers.

La Loi du 11 février 2005 portant sur l'inclusion, et pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a mis en avant les principes de non-discrimination et de droit à la compensation du handicap. La loi oblige les organismes de formation professionnelle à :

- Accueillir les personnes en situation de handicap en formation sans discrimination
- Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours

Les organismes de formation professionnelle doivent veiller à :

- Développer l'accessibilité des formations
- Développer la capacité des équipes à organiser la compensation du handicap des personnes en formation
- S'assurer de la bonne accessibilité des locaux

Chaque organisme doit définir et mettre en oeuvre les aménagements nécessaires, afin de créer des conditions favorables pour l'accueil et l'apprentissage des stagiaires en situation de handicap en formation.

Ces aménagements portent sur :

- L'adaptation et l'aménagement de l'environnement de la formation
- L'adaptation des rythmes et des temps de formation
- L'adaptation des modalités pédagogiques, contenus, supports, outils

PROCÉDURE D'ACCUEIL



MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Quelle que soit la situation d'handicap du stagiaire, des modalités d'accompagnement communes sont mises en place :

Accessibilité et aménagement du centre de formation

- Place de parking à proximité du centre
- Salle de formation située au rez-de-chaussée aménagée
- Sanitaires adaptés
- Transmission des informations en amont (transports, modalités d'accès, plan d'accès simplifié)
- Accompagnement dans les déplacements
- Cuisine adaptée pour les personnes à mobilité réduite
- Signalétique adaptée dans le centre de formation
- Référent handicap présent sur le site de formation ou joignable par téléphone

Aménagement de la formation

- Transmission des contenus pédagogique en amont de la formation
- Prise de contact avec les professionnels de la communication (interprète en langage des signes, etc.) pour anticiper les aménagements nécessaires
- Temps de pause supplémentaires si nécessaire
- Aménagement des horaires et fractionnement des sessions de formation
- Accompagnement individuel

Aménagements pédagogiques

- Supports et contenus pédagogiques mis à disposition sur ordinateur
- Mise à disposition d'outils facilitant la communication (communication orale et écrite)
- Adaptation des mises en situation (supports visuels, mises en situation pratiques et concrètes)
- Envoi des supports pédagogiques en version numérique à l'issue de la formation
- Equipe pédagogique sensibilisée au Handicap

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Type de handicap	Problématiques	Compensations possibles
Handicap moteur	Déplacements Accéder aux lieux de formation Accès à l'intérieur des locaux de formation Porter des charges Conserver une posture	Transports spécialisés Faciliter l'accès des lieux Auxiliaire de vie
Handicap visuel	Déplacements Lecture et écriture Utilisation de l'outil informatique	Auxiliaire de vie Transports spécialisés Logiciel de grossissement de caractère et d'interface braille
Handicap auditif	Compréhension des messages et des communications Communication écrite	Intervention d'aides humaines : interprètes, preneurs de notes Supports écrits, schémas, dessins Vidéoprojecteur Modifications des consignes orales en consignes écrites
Handicap mental	Déplacements Utilisation de l'outil informatique Prise de note et communication	Transports spécialisés Signalisation adaptée avec code couleur Auxiliaire professionnel Utilisation d'un logiciel adapté
Maladies invalidantes	Fatigue, surcharge physique impact physique et/ou mental	Adaptation de la formation : allègement des horaires, phases de repos Intervenants externes : auxiliaires de vie, auxiliaire professionnel Adaptations matérielles

LISTE DES PARTENAIRES

Maison départementale pour les personnes handicapées du Rhône

146 rue Pierre Corneille
69003 Lyon
Tél : 0 800 86 98 69
Courriel : handicap@rhone.fr

Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) Rhône Alpes

Parc d'affaires de Saint-Hubert
33 rue Saint Théobald
38080 l'Isle d'Abeau
Tél : 0 800 11 10 09
Courriel : rhone-alpes@agefiph.asso.fr

Cap emploi Lyon - HANDI LYON RHONE

62 - 64 Cours Albert Thomas
69008 LYON
Tél : 04 37 53 01 31
Courriel : contact@capemploi69.org
M. Thierry LAMANDIN - Coordinateur
Mme Elisabeth LOPEZ - Coordinatrice Du Service Accueil Projet Formation

FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)

Contact : Guillaume BONNEVILLE - guillaume.bonneville@caissedesdepots.fr

Pôle emploi direction régionale

13 rue Crepet
69007 Lyon

FIDEV

12 rue Saint Simon
69009 Lyon
Tél : 04 72 73 22 10
Courriel : fidev@fidev.asso.fr

URAPEDA Auvergne Rhône Alpes Limousin

2 place André Latarjet
69008 LYON
Tél : 04 78 68 70 33
Courriel : accueil@urapeda-rhonealpes.org